

Compétence professionnelle et engagement

Le 1^{er} septembre 2022, en tant que conseillère synodale nouvellement élue, j'ai repris le département Services centraux que je représente depuis lors au Conseil synodal. J'ai immédiatement été impressionnée par la compétence professionnelle et l'engagement des collaborateurs et collaboratrices du département et, plus globalement, de la Maison de l'Eglise. J'ai été accueillie avec chaleur et je peux compter sur le soutien de mes collègues et de la direction. Le Conseil synodal peut également profiter de ma longue expérience de directrice de l'école privée NMS de Berne, ce qui, dans le cadre de ma nouvelle fonction, constitue une motivation supplémentaire.

L'assouplissement progressif des mesures prises en temps de pandémie a permis de poursuivre la consolidation et l'optimisation des processus entamés après la reprise du corps pastoral du canton et de s'atteler aux tâches reportées en raison de la pénurie de personnel. Les nouveaux postes approuvés par le Synode d'été 2022 dans ce secteur ne sont certes pas encore tous pourvus, mais depuis la fin de l'année, une amélioration se profile, au moins en ce qui concerne le service du personnel, le service juridique et le secrétariat du Conseil synodal. Nous devons poursuivre nos efforts pour réduire considérablement les heures supplémentaires effectuées par les responsables.

Le compte rendu sur les prestations d'intérêt général est un dossier capital et particulièrement complexe dans lequel le département Services centraux s'est également fortement impliqué. Le concours des paroisses, qui ont rassemblé via un outil numérique les prestations d'intérêt général, bénévolat compris, a permis de recenser ces dernières en termes de contenu et de quantité. Le Conseil synodal se réjouit

de pouvoir présenter prochainement l'intégralité du compte rendu aux autorités, aux institutions politiques et au Synode. Il servira de base aux négociations avec le canton sur la future subvention prévue par la loi sur les Eglises nationales pour les années 2026 à 2031.

Sur la base d'une motion du Synode, de valeurs fondamentales du Conseil synodal et d'une vaste consultation menée auprès des associations, nous avons élaboré un nouveau concept de contribution et de financement pour la suppléance des membres du corps pastoral durant leur congé d'études. Les exigences de la motion étant satisfaites, le Synode l'a par la suite classée. La nouvelle réglementation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Durant l'année sous revue, le projet de «Réorganisation des Services généraux de l'Eglise» a occupé l'ensemble des départements. La phase d'analyse a été clôturée dans les délais, ce qui permet d'aborder l'élaboration et l'examen de scénarios de mise en œuvre concrets. Le personnel était informé régulièrement et associé aux travaux. Pour l'analyse structurelle, la direction du projet a procédé à des entretiens avec des parties prenantes aussi bien internes qu'externes. Le département des services centraux participe activement au processus. Les améliorations au sein du département sont introduites de manière proactive et les propositions exprimées dans le cadre des entretiens sont étudiées avec soin. En outre, une délégation du Conseil synodal s'est rendue dans chacune des Eglises nationales de Saint-Gall, Zurich et Argovie. Celles-ci ont mené à bien des processus de réorganisation et peuvent nous fournir de précieuses suggestions quant à la future structure des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. ■



 **Annette Geissbühler**
cheffe du département Services centraux